

L'Association des Saxophonistes d'Andorre, organisatrice de l'**ANDORRA SAX FEST'26**, convoque le **XII CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRE**, inscrit à la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique, qui se tiendra à Andorre-la-Vieille du **28 mars au 4 avril 2026**, selon le présent

BASES

1/CRITÈRES DE SÉLECTION ET INSCRIPTIONS

Le concours sera ouvert à tous les saxophonistes de quelque nationalité qu'ils soient, nés après le **28 mars 1996**.

Le concours est précédé d'un processus de sélection par vidéo visant à établir un classement qui déterminera la participation (ou non) des candidats aux épreuves du concours.

13/08/2025 : date d'ouverture des candidatures de la procédure de sélection vidéo.

30/10/2025 : date de clôture des candidatures de la procédure de sélection vidéo.

16/11/2025 : notification aux candidats des résultats de la procédure de sélection vidéo

Le prix d'inscription pour la sélection de vidéos est de **49 euros**, payable au moment de l'inscription uniquement par VISA ou MASTERCARD. L'objectif de la redevance n'est pas simplement de générer des revenus, mais plutôt de couvrir les coûts opérationnels et administratifs associés au processus de sélection. Il s'agit notamment des coûts liés à l'examen des candidatures, à l'évaluation des candidats et à la gestion des communications. Par conséquent, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, que le candidat soit retenu ou non pour participer au concours. Inscriptions à www.andorrasaxfest.com

La date limite pour le paiement de l'inscription à la présélection vidéo est le **30 octobre 2025**.

En cas de sélection pour les épreuves publiques, les frais d'inscription supplémentaires s'élèvent à **170 euros** et doivent être payés avant le **23 novembre 2025** par VISA OU MASTERCARD uniquement. Le paiement de ces frais d'inscription vous donne le droit de participer. Veuillez noter que les places sont limitées et que certains candidats ne seront pas admis en raison de la forte demande. Aucun remboursement ne sera effectué. Les recettes provenant des inscriptions contribuent à couvrir les frais de fonctionnement du concours.

La demande d'inscription se fera moyennant le formulaire de la page web officielle du concours (www.andorrasaxfest.com) à laquelle il faudra joindre les documents qui suivent:

a) Photographie récente de type pièce d'identité : de face, sur fond clair, visage découvert, sans lunettes de soleil ni accessoires, expression neutre et regard direct vers l'objectif. (à envoyer via le formulaire d'inscription en cas de réussite à la présélection vidéo)

b) PDF de la Carte Nationale d'Identité ou du PASSEPORT

L'envoi du formulaire d'inscription implique l'acceptation inconditionnelle des présentes bases.

1.2/ ENVOI DE VIDÉO POUR LA SÉLECTION

Le candidat doit envoyer la vidéo suivante

Caprice en Forme de Valse, Paul Bonneau (du début de l'œuvre jusqu'à la mesure 52 de la page 3 (juste avant le 2^e "Presto") - Ed. Leduc

Ce fichier vidéo doit être envoyé par Wetransfer à videos@andorrasaxfest.com au plus tard le **30 octobre 2025**.

1.3/ SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE LA VIDÉO

Nom du fichier: NOM_PRENOM_CAPRICE

Résolution: minimum 640 x 480 pixels. Format: uniquement mp4.

Le fichier vidéo ne doit pas dépasser 2Gb

Dans la vidéo, le candidat doit être parfaitement visible à tout moment sur l'écran et l'angle de la caméra doit être fixe.

Le candidat doit être filmé en une seule prise. Aucun montage de la vidéo ne sera accepté.

Toutes les vidéos sont visionnées en toute confidentialité par l'équipe organisatrice du concours pour s'assurer qu'aucune astuce technique n'a été utilisée.

Il appartient à l'équipe organisatrice du concours de décider si une vidéo est inadmissible en raison d'une qualité technique insuffisante ou d'un non-respect des normes de capture vidéo définies ci-dessus.

Dans ce cas, l'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de demander au candidat de fournir une nouvelle vidéo.

2/ PROGRAMME

La formalisation de l'inscription (accréditation et dossier de bienvenue) pourra se faire le **28 mars 2026 de 12h00 à 20h00 au Centre der Congressos d'Andorra la Vella**. Les participants au concours devront y être obligatoirement présents pour recevoir leurs horaires de concerts et leur absence sera comprise comme leur renonciation au concours.

En cas d'impossibilité d'être présent pour des raisons extraordinaires et justifiées, le comité organisateur l'évaluera et prendra une décision.

Les horaires définitifs de l'ordre de passage de la première épreuve seront communiqués par courrier électronique, sur le site web et sur les réseaux sociaux officiels à partir de **20h00 le 28 mars 2026**.

2.1/ ESSAIS DANS LA SALLE DE COMPÉTITION

La première phase du concours se déroulera dans **l'Auditorium du Centre de Congressos d'Andorra la Vella**.

Sachant que la première phase du concours est directe et sans répétition préalable avec le pianiste, un temps d'essai de la salle est établi qui aura lieu le **28 mars 2026 de 12h00 à 20h00**. Le concours comprendra les phases suivantes:

2.2/ 1ère PHASE

Elle aura lieu le **29, 30 et 31 mars 2026** dès **9h00** au **Auditorium du Centre de Congressos du Comú d'Andorra la Vella**. Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **20 minutes** avant leur concert.

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette phase chaque participant interprètera deux œuvre obligatoires, devant être la durée maximale de cette épreuve pour chaque participant de 10 minutes, temps à partir duquel le juré finalisera l'épreuve et fera rentrer le participant suivant.

Un maximum de 18 participants sera admis à la 2ème phase.

Œuvres obligatoires

Brilliance, 3rd mov. Dolcissimo, Ida Gotkovsky

Sans répétition préalable avec piano,

Babioles, I (Jongleurs de sons) i VI (Gnomes fantaisies), Marc Monnet - Éditions Lacroch

2.3/ 2ème PHASE

Elle aura lieu le **2 avril 2026** à **8h50** au **Auditorium du Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella**. Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **20 minutes avant leur concert**.

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette phase chaque participant interprètera **deux œuvres**, devant être la durée maximale de cette épreuve pour chaque participant, de 20 minutes, temps à partir duquel le juré finalisera l'épreuve et fera rentrer le participant suivant.

Un maximum nombre de 6 participants seront admis à la phase Finale.

Première œuvre:

Sonatine, Claude Pascal - Ed. DURAND

Deuxième œuvre libre:

Pièce en solo originale pour les membres de la famille du saxophone au choix du participant. L'oeuvre doit être publiée et les transcriptions ne seront acceptées que si elles sont faites par le compositeur et sont publiées. Des copies devront être facilitées aux membres du jury. Il est recommandé que la pièce dure moins de 12 minutes. La pièce peut durer plus de 12 minutes mais le tribunal se réserve le droit d'arrêter l'interprétation passées les 12 minutes.

2.4/ PHASE FINALE

La phase finale avec orchestre aura lieu le **4 mai 2025 à 15.00 heures au Auditorium du Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella**. Les participants auront deux répétitions avec l'orchestre, l'une le **3 mai** et l'autre le **4 mai 2025**.

Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **20 minutes** avant leur concert.

Les participants qui surmonteront la 2ème phase, au maximum de 6, interpréteront dans cette phase finale:

Concerto, Pierre Max DUBOIS - Ed. Leduc

Lutte, Thierry Escaich - Misterioso Editions

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Toutes les épreuves du concours seront ouvertes au public.

3/ LE JURY

Le jury du concours reste à déterminer.

Les membres du jury, avant de commencer, examineront les motifs qui pourraient comporter leur abstention pour incompatibilité et dans le cas où il y aurait un candidat qui serait élève d'un des membres du jury, ce membre devra s'abstenir de le noter.

Le délibéré du jury aura lieu après chaque phase. Les participants éliminés dans chaque phase pourront commenter leurs résultats avec les membres du jury.

Le jury se réserve le droit de ne pas atorguer de prix. Il ne pourra être interjeté appel contre les décisions du jury.

4/ ACCOMPAGNEMENTS AVEC PIANO

Pour la première phase, l'organisation du concours facilitera un pianiste, qui accompagnera les candidats à l'épreuve sans répétition avec piano au préalable.

Pour l'audition de la phase 2, les candidats peuvent se faire accompagner au piano par un pianiste de leur choix.

Si cela n'est pas possible, l'organisation du concours proposera un pianiste qui fera les accompagnements moyennant le prix de **35€ (25 minutes par session)** aux candidats qui le souhaiteraient. **Ce montant peut être déduit du prix de 200 euros pour les participants qui n'accèdent pas à la phase finale, ou des prix des finalistes.**

Les demandes pour pianiste accompagnateur, pourront être effectuées par les participants qui auront passé la 1ère phase du concours. Les répétitions s'organiseront dûment à la fin de la première phase et seront programmées pour le **1er avril 2026, entre 9.00 et 16.45 heures. Les répétitions auront lieu dans la salle de concours Auditorium du Centre de Congressos d'Andorra la Vella.**

5/ SALLES DE RÉPÉTITION

L'organisation mettra à la disposition des participants à l'**ANDORRA SAX FEST'26** et plus spécialement des participants au XII CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONES D'ANDORRA, **20 salles de répétition au Centre Cultural La Llacuna.**

6/ PRIX

Les prix suivants seront attribués :

Les prix des finalistes seront versés par virement bancaire au cours du mois d'août 2026.

Premier prix

Saxophone alto SELMER PARIS Supreme, offert par SELMER PARIS.

8.000 €

Dépenses payées pour une semaine et récital rémunéré de saxophone et piano pendant l'ANDORRA SAX FEST'27.

Récital de saxophone lors du Cycle de concerts du FESTIVAL CLASSICAND saison 2027 (Andorre).

Membre du jury du X Concours International d'Andorre des Jeunes Saxophonistes 2026 lors de l'ANDORRA SAX FEST'27.

Deuxième prix

5.000 €

Récital de saxophone et quatuor à cordes pendant le cycle de Concerts Colors de Música d'Escaldes-Engordany (Andorra), juillet/aout 2025.

Troisième prix

4.000 €

Quatrième prix

2.000 €

Cinquième prix

2.000 €

Sisième prix

2.000 €

DEUXIÈME PHASE : 200 € pour chaque participant qui ne passe pas à la PHASE FINALE.

7/ PARTITIONS

L'utilisation de partitions originales est obligatoire.

8/ COÛTS

Le prix d'inscription pour la sélection de vidéos est de **49 euros**.

Inscription au Concours: **170 €**.

Le prix de l'inscription doit être réglé moyennant la page web officielle de l'ANDORRA SAX FEST : www.andorrasaxfest.com

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, pandémie, etc.) obligeant l'Équipe Organisatrice de la Compétition Organisatrice à annuler les tours qui se déroulent en Andorre, les frais d'inscription pour les tours publics (**170 euros**) seront remboursés au candidat. Dans tous les cas, les frais d'inscription pour la sélection vidéo (**49 euros**) l'organisation restera avec les frais d'inscription pour la sélection vidéo.

9/ DÉPLACEMENT ET LOGEMENT

Chaque participant au concours devra prendre en charge ses propres frais de déplacement et logement, ainsi que celles de son propre pianiste accompagnateur.

L'organisation fournira une liste de différents hôtels.

Pour se rendre en Andorre en transport public, il existe plusieurs options, mais les plus courantes sont de prendre le train, le bus ou l'avion jusqu'à Barcelone ou Toulouse, puis de prendre un bus jusqu'à Andorre.

10/ DROITS DE PUBLICITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Du fait de leur inscription au concours, les participants au concours autorisent l'Organisation à utiliser leurs noms, détails biographiques et image, pour toute publication ou publicité ou autres en relation avec le Concours.

L'ANDORRA SAX FEST, en tant qu'organisateur du concours, est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle qui résultent ou puissent être relationnés au concours. Ceci inclue – mais n'est pas exclusif - tous les droits d'un quelconque enregistrement, photographie, vidéo et/ou retransmission ou émission (en direct, différée ou future), dans tous les formats actuels et/ou futurs, de l'ordre national ou international, dans toutes les phases et concerts. Les participants n'auront droit à aucune compensation.

Toutes les phases seront retransmises en streaming pour la page officielle <http://www.andorrasaxfest.com>.

11/ CODE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

Tant pour la finale du concours que pour la cérémonie de remise des prix, il est obligatoire de porter une tenue de concert (tenue formelle de concert). Cette exigence est indispensable pour pouvoir participer à ces phases publiques du concours.

11/ RESPONSABILITÉ

L'organisation du concours ne se fera responsable d'aucun type de dommages ou accidents que puissent pâtir les participants au concours, ni des pertes ou dommages matériels de leurs instruments ou effets personnels .

Il est recommandé d'avoir une assurance médicale et de voyage.

12/ AUTRES CONSIDÉRATIONS:

Les décisions de l'organisation pour toutes les questions qui ne seraient pas incluses dans ces bases seront fermes et définitives.

En cas d'un quelconque désaccord, les communications adressées au jury devront être rédigées en catalan, espagnol, français ou anglais.

Les lois applicables au concours et aux droits contractuels, matériels ou immatériels ou autres seront ceux qui dérivent de la législation de la Principauté d'Andorre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter avec l'organisation: contact@andorrasaxfest.com.

Note: L'organisation du festival Andorra sax fest se réserve le droit de faire des modifications, des actualisations ou des annulations des différents concerts ou actes programmés et annoncés et diffusés et ce sans avis préalable et au moment nécessaire.